



REGLEMENT DES EPREUVES LOCALES ET REGIONALES D'ELEVAGE PONEY FRANÇAIS DE SELLE

Les concours locaux et régionaux d'élevage PFS sont organisés par les associations locales ou régionales d'éleveurs en collaboration avec la délégation régionale de l'IFCE dont elles dépendent.

1 - Conditions d'admission :

Les concours locaux et régionaux d'élevage sont ouverts aux poneys Français de Selle inscrits au stud-book et au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

2 – Les différentes épreuves

- pouliches de 2 ans
- mâles de 2 ans
- poulinières suitées
- pouliches de 3 ans
- mâles de 3 ans

La taille des poneys de 3 ans ne doit pas dépasser 1,48 m non ferré. (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

4 – Conditions administratives et sanitaires :

Les poneys sont présentés avec leur document d'accompagnement validé et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine.

5 – Déroulement des épreuves :

Poulinières suitées :

Administratif :

La jument doit être présentée avec son livret dûment validé et ses vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les poulinières suitées doivent être présentées à deux, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain. Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et une chemise ou le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Présentation :

Les poulinières doivent être présentées suitées de leur poulain de l'année. La notation du foal faisant partie de la note de la mère, il convient que celui-ci soit suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité.

La poulinière doit être dans un état suffisant, les pieds parés et les crins nattés. Elle est présentée en main et en licol ou en filet.

Les juments seront vues à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite).

Les juments et leurs poulains seront notés à l'aide de la grille de jugement des poulinières suitées mise en place par l'ANPFS. (Cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année (sous réserve de modification des conditions d'attribution des encouragements).

Mâles et Pouliches de 2 ans

Les mâles et les femelles sont jugés séparément.

Administratif :

Les poneys doivent être présentés avec leur livret dûment validé et les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et une chemise ou le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Saut en Liberté :

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum : un ou deux sauts sur le croisillon, 2 sauts sur le vertical, 2 sauts sur l'oxer. Les poneys peuvent porter des guêtres, cloches ou bandes de travail.

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney :

Verticaux de 80 cm maximum – oxer de 70 cm et 60 de largeur au maximum. Un obstacle de « réglage » peut être prévu une ou deux foulées avant l'obstacle afin de faciliter l'abord.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs; le propriétaire est admis au milieu du rond.

Le jury profite du rond d'Havrincourt pour noter les allures du poney (trot et galop).

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Présentation :

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Ils sont tenus en longe, en licol ou en filet (préférable pour les mâles).

Ils seront jugés à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite).

Les poneys seront notés à l'aide de la grille de jugement des 2 ans mise en place par l'ANPFS. (cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année (sous réserve de modification des conditions d'attribution des encouragements).

Mâles et Pouliches de 3 ans

Les mâles et les femelles sont jugés séparément.

Administratif :

Les poneys doivent être présentés avec leur livret dûment validé et les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et une chemise ou le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Le cavalier doit être en tenue de concours. A cheval, il porte une bombe aux normes de sécurité en vigueur. Toute forme d'entrènement et les éperons sont interdits.

TOISE :

Les poneys sont tous toisés (voir article 7, toisage).

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

OBSTACLE EN LIBERTE :

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts : un ou deux sauts sur le croisillon, 2 à 3 sauts sur le vertical, 2 à 3 sauts sur l'oxer. Les poneys peuvent porter des guêtres, cloches ou bandes de travail.

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney :

Verticaux de 65 cm à 110 cm maximum – oxer de 60/65 cm, largeur 60 cm à 90/100 cm largeur 100 cm maximum. Un obstacle de « réglage » peut être prévu une ou deux foulées avant l'obstacle afin de faciliter l'abord.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs; le propriétaire est admis au milieu du rond.

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

MODELE :

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury.

Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache.

La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

ALLURES SOUS LA SELLE :

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys, on essaie de mettre dans le même peloton des poneys ayant des tailles voisines.

Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous. Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

Les poneys seront notés à l'aide de la grille de jugement des 3 ans mise en place par l'ANPFS. (Cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année (sous réserve de modification des conditions d'attribution des encouragements).

Les PFS ne sautent pas monté dans les concours de 3 ans.

6 – Harnachement – toilettes – présentation

Pour l'épreuve montée, les poneys sont présentés en filet simple, avec muserolle, sans entrènement ni éperons, l'usage de guêtres n'est autorisée que pour l'épreuve de saut en liberté. Le port de la cravache est autorisé. Les poneys sont toilettés : crinière nattée, queue faite ou nattée, et pieds parés ou ferrés.

Le cavalier ou la cavalière doit être en tenue de concours, et pour les présentations en main (saut en liberté et modèle) un pantalon blanc et une chemise ou le polo « anpfs » est exigé pour le ou les présentateurs.

Tout laisser aller sur l'un de ces points pourra entraîner l'élimination sur décision du président du jury.

7 – Toisage

Tous les PFS de 3 ans sont toisés.

Les poneys de 3 ans toisés plus de 148 cm non ferrés ou 149 cm ferrés peuvent être admis à participer au concours local ou régional mais ils ne seront pas admis à participer au concours National (Sologn'Pony).

Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte.